

N° 6-21

**BULLETIN D'INFORMATION
ET RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 29 juin 2023

AVIS ET PUBLICATION :

- **PREFECTURE DE LA MARNE :**
 - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité (DCL)

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MARNE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

p 4

- Arrêté préfectoral du **29 juin 2023** confiant la suppléance du poste de M. le Préfet de la Marne le samedi 1^{er} juillet 2023

Préfecture de la Marne

Préfecture de la Marne

**Direction de la Citoyenneté et de la
légalité**



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Châlons-en-Champagne, le 29 JUIN 2023

**Arrêté confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Marne
le samedi 1^{er} juillet 2023**

**LE PREFET DE LA MARNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PREVOST préfet du département de la Marne ;

Vu le décret du 17 août 2021 du Président de la République nommant M. Emile SOUMBO, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de la Marne, sous-préfet de Châlons-en-Champagne ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 du Président de la République nommant M. Jacques LUCBEREILH, sous-préfet de Reims ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 du Président de la République nommant Mme Samira ALOUANE, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Marne ;

Considérant l'absence concomitante le samedi 1^{er} juillet 2023 du préfet de la Marne et du secrétaire général de la préfecture de la Marne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}: M. Jacques LUCBEREILH, en sa qualité de sous-préfet de Reims, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet de la Marne le samedi 1^{er} juillet 2023.

Article 2: La délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Jacques LUCBEREILH, en sa qualité de sous-préfet de Reims, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département de la Marne, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3: Monsieur le secrétaire général de la Préfecture, Monsieur le sous-préfet de Reims et Madame la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

Le Préfet,



Henri PREVOST